

LE BILAN DE L'ANIMATION 2018-2021

(CPIE de Meuse)

Le CPIE de Meuse, en tant qu'animateur et médiateur territorial dans le cadre de la démarche Natura 2000, a su faciliter au cours de ces trois dernières années le dialogue au quotidien au sein du comité de pilotage.

La dynamique impulsée et continue a été mise à mal par la crise sanitaire en 2020, ne permettant pas la tenue du comité de pilotage. Pour autant, les membres du groupement sont restés mobilisés jusqu'à la possibilité de report de l'échéance du marché, et ont été force de proposition pour compenser les manques des actions initialement prévues. À titre d'exemple, la tenue d'une journée à destination des élus en septembre 2020 a été un temps fort sur le site, apprécié par les participants et donnant un sens concret de terrain à la procédure. Le remplacement d'une bonne part des démarches d'animations par la production du film « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain - Un site Natura 2000 » a également permis de remobiliser les intervenants sur le terrain, en mettant en valeur les acteurs et leurs pratiques. Ce film constitue un bel outil de communication et pourra être diffusé très largement. Il présente l'histoire du site, dresse un panorama de certaines des espèces patrimoniales et fait intervenir des acteurs impliqués dans la gestion du site (élus, animateurs, techniciens forestiers, propriétaires privés, etc.).

La difficulté à contractualiser a été constatée jusqu'à la fin de la période. Concernant les étangs, le travail d'identification des

propriétaires et de concertation a bien progressé tout au long des 3 ans, mais l'absence de mesure applicable dans le DocOb a empêché toute contractualisation. C'est pourquoi dans le cadre de cette nouvelle période d'animation, il conviendra de mener en parallèle la rédaction de ces mesures et la remobilisation des propriétaires d'étangs.

La valorisation du site a pris tout au long des 3 ans plusieurs formes : deux infosites (2018-2019) à destination des acteurs locaux ont été réalisés, reprenant les enjeux et objectifs de Natura 2000, la valorisation des habitats et des espèces, et les pratiques favorables à la biodiversité. Des sorties de terrains, destinées au grand public, aux gestionnaires, aux professionnels ou aux élus ont été organisées sur des thématiques diverses : milieu forestier, découverte de la flore, entomofaune, oiseaux des milieux agricoles, restauration et entretien des éléments boisés, prairies fleuries... À cela se sont ajoutées des participations aux événements du territoire comme la Grande Traversée d'Argonne qui aujourd'hui intègre systématiquement la présentation de Natura 2000.

« FORÊTS ET ÉTANGS D'ARGONNE ET VALLÉE DE L'ORNAIN, UN SITE NATURA 2000 »

Ce film constitue un bel outil de communication et pourra être diffusé très largement. Il présente l'histoire du site, dresse un panorama de certaines des espèces patrimoniales et fait intervenir des acteurs impliqués dans la gestion du site (élus, animateurs, techniciens forestiers, propriétaires privés, etc.).



SCANNEZ POUR ACCÉDER AU FILM !

LES ACTIONS SUR LES FORÊTS

(ONF)

Les sites Natura 2000 d'Argonne forment un **complexe exceptionnel** où se superposent une ZPS de 15 300 ha et deux ZSC de 1 030 et 573 ha. Le CPIE, la Chambre d'Agriculture de la Meuse et l'ONF ont associé leurs compétences pour y mener une animation auprès des acteurs locaux. L'ONF, en tant qu'expert technique dans le domaine de la gestion des forêts publiques, et gestionnaire de la majorité des forêts des trois sites, est intervenu auprès du monde forestier public, ou non (élus des CoFor, etc.). Il a participé



à animer le volet « forêt privée », en parallèle avec la Chambre d'Agriculture. Les actions entreprises suite à l'attribution du marché d'animation début 2017 ont été perturbées dans un premier temps par une période d'inactivité sur le volet Natura 2000 puis, en fin de période avec les mesures COVID. Néanmoins,

2018 a été l'occasion de concentrer les efforts à **recréer un dialogue entre les différents acteurs** gravitant autour des sites (notamment professionnels, animateurs, associations naturalistes). Malgré un redémarrage encore perfectible au niveau relationnel, 2019 a permis de consolider ces liens autour de la **mise en œuvre des préconisations en matière de pratiques sylvicoles** vis-à-vis des enjeux ciblés dans les DocOb. Comme cité précédemment, 2020 a subi les mesures sanitaires mais plusieurs actions ont pu être menées : problématique d'une **conversion de peupleraies face au réchauffement climatique** ou encore **gestion de peuplements alluviaux** avec prise en compte des arbres à haut potentiel écologique. À noter que ces actions conjointes ont fait évoluer favorablement les différents partenariats et relations avec les parties concernées. Le trio ONF-CPIE-CA a été reconduit dans sa mission d'animation pour 2022-2024. Pour l'ONF, les sujets cibleront **le renouvellement des forêts face au gibier et au réchauffement climatique**, la déclinaison concrète de la **valorisation des données issues du vol LIDAR** sur le secteur de la forêt domaniale de Lisle ou encore la mise en œuvre de **chantiers de lutte contre les espèces exotiques envahissantes**.

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

(Chambre d'Agriculture de la Meuse)

Les zones agricoles du site Natura 2000 représentent une **mosaïque de milieux** constituée de prairies de fauches ou pâturées, de cultures et d'éléments fixes (haies, alignements d'arbres ou arbres isolés). Il y a de nombreux enjeux sur le site :

> **Zones de nidification** d'espèces inféodées aux prairies (Tariet des prés, Pipit farlouse), aux cultures (Busard cendré) ou aux milieux bocagers (Pie-grièche écorcheur).

> **Zones d'alimentation** d'espèces nichant en zones forestières (Cigogne noire, Milan royal) ou en zones humides (Grande Aigrette).

> **Zones d'hivernage et d'étape migratoire** d'espèces y trouvant les ressources alimentaires nécessaires (Grue cendrée).

L'**activité agricole** est une activité importante du site. En effet, les surfaces agricoles représentent 3200 ha soit 21 % de la surface totale de la zone Natura 2000. 145 exploitations sont présentes dans la zone Natura 2000. La répartition des terres agricoles est de 85 % de prairies et 15 % de cultures.



Depuis de nombreuses années, la Chambre d'Agriculture de la Meuse anime le **volet agricole et forêt privée** sur ce territoire. De nombreuses actions sont menées dans ce cadre pour promouvoir et mettre en avant les bonnes pratiques, par du conseil auprès de l'ensemble des exploitants et propriétaires forestiers du secteur (réglementation N2000, MAEC,

PAC, agroforesterie ...). Des **journées de sensibilisation** sont organisées pour mettre en avant ces bonnes pratiques lors de journées techniques comme ce fut le cas en 2018 et 2019 avec la gestion des haies et des ripisylves puis l'avifaune.

Pour finir, la Chambre d'agriculture est l'opérateur sur ce site pour l'instauration de **Mesures Agro-Environnementales** localisées par le biais de mise en place de **fauche tardive** à plusieurs dates et/ou **l'absence de fertilisation azotée**. Une première contractualisation a eu lieu en 2016 pour une durée de 5 ans puis à la fin de ce contrat, les exploitants ont eu la possibilité de contractualiser pour un renouvellement d'un an (2021/2022 et 2022/2023). Dix-sept personnes ont contractualisé en 2016 contre neuf en 2021. En 2022, il y a eu pour la première fois depuis 2016, la possibilité d'engager de nouveaux exploitants et deux agriculteurs ont accepté pour une durée d'un an.

Dans les perspectives à venir en 2022, deux **journées techniques** sont organisées. Une première sera planifiée conjointement avec l'ONF sur les espèces exotiques envahissantes en lien avec la partie fourragère. La deuxième aura lieu de 10 juin 2022 sur la gestion des prairies. De plus des journées d'informations auront lieu pour la mise en place des nouvelles MAE qui seront effectives lors de la nouvelle PAC 2023. Un dépôt de projet agro-environnemental devra être fait pour juillet 2022.

GESTION PATRIMONIALE DE LA PETITE PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

(Chambre d'Agriculture de la Meuse)

La petite taille et le morcellement sont sans conteste les 1^{ers} vecteurs du mauvais traitement de la forêt privée sur le site Natura 2000. En effet, tant d'un point de vue sylvicole qu'économique, la mise en place d'une gestion patrimoniale ne peut se faire sur de petites unités. Ce qui conduit souvent les propriétaires mal conseillés à des **coupes rases**, sans préservation des sols et laissant des fonds nus incapables de se régénérer.

La Chambre d'Agriculture a initié en 2019 une **opération d'animation et de conseil** auprès des petits propriétaires forestiers du territoire de Laheycourt. La commune compte 110ha de forêt privée pour près de 370 parcelles, appartenant à 130 propriétaires. Cette forêt souffre d'une **gestion inadaptée à sa pérennité**.

Depuis la réunion d'information organisée en partenariat avec la municipalité, une vingtaine de propriétaires volontaires ont bénéficié de visites conseil de leurs parcelles. L'ensemble de ces visites ont généré la cession d'une dizaine de parcelles entre 4 propriétaires pour une surface de 2 ha.

En 2021, 10 propriétaires ont accepté de se réunir pour commercialiser une coupe issue de leurs parcelles respectives. Chacun a pu bénéficier d'un marquage adapté à sa propriété et d'un contrat de vente lui garantissant le paiement des bois et la bonne réalisation des travaux.



Une **coupe jardinatoire** a ainsi été réalisée sur 12ha, répartis en 40 parcelles. La surface et le volume mis en commun ont permis de proposer un lot intéressant à un exploitant forestier qui a acheté les bois d'industrie. Il a également procédé à l'abattage et au débardage des bois d'œuvre, qui ont été vendus en adjudication à des scieries locales ou autres négociants. Le suivi de l'ensemble des opérations d'exploitation et de commercialisation a été assuré par le GEDEFOR-55.

Les parcelles **exploitées dans le respect de la forêt et du sol** vont pouvoir désormais poursuivre leur **croissance** et leur **régénération**. La Chambre d'Agriculture poursuit son conseil technique pour la gestion spécifique à venir de chaque propriété. Certains propriétaires ont également rejoint des **stages de formation à la gestion forestière**.

Cette action vertueuse doit servir de révélateur aux propriétaires et collectivités, à qui il appartient de contribuer à la vulgarisation et au développement de la méthode pour que la petite forêt privée bénéficie d'une **gestion durable**.

Renseignements : Arnaud APERT - Conseiller Forestier - Chambre d'Agriculture de la Meuse - tél. 07 71 35 60 23

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DES ÉTANGS

SYNTHÈSE DU TRAVAIL D'ALAN PIERRE – ETUDIANT EN MASTER AGROSCIENCES, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES, PAYSAGE, FORÊT, PARCOURS GESTION CONSERVATOIRE ET RESTAURATION DES ECOSYSTÈMES

Quatres principales espèces animales ont été étudiées :

- **Pseudorasbora parva** est une espèce de poisson originaire de l'Asie de l'Est. C'est un poisson de petite taille qui vit exclusivement dans les eaux douces des lacs, étangs, fleuves et rivières.
- **Les gobies** sont principalement des poissons marins mais quelques espèces se trouvent en eaux douces. C'est notamment le cas pour le gobie à tache noire qui est le plus invasif. Ils ont colonisé les fleuves d'Europe grâce à l'ouverture du canal Rhin-Main-Danube et aux transports dans les eaux de ballastes des bateaux.
- **La Bernache du Canada** est une espèce originaire d'Amérique du Nord. Elle a été introduite en Europe comme oiseau ornamental. On la retrouve notamment sur des zones humides, des champs cultivés et végétation rase. Elle va nicher principalement au sol près d'un plan d'eau.
- **L'Ouette d'Égypte** est originaire d'Afrique sub-saharienne. Elle a été introduite à des fins ornementales et s'en est suivie une dispersion naturelle à partir des populations établies.



La présence de ces espèces induit un certain nombre de problèmes :

- Compétition pour les ressources et les habitats avec les espèces indigènes.
- Transmission de parasites et de maladies.
- Piétinements et dégradations dus au rassemblement des deux espèces d'oiseaux invasives.

Pour suivre l'évolution des populations envahissantes, il est nécessaire de vérifier la présence de ces espèces. Pour les oiseaux, la détection dans l'environnement se fait visuellement. Un comptage peut être réalisé sur un espace donné pour établir les effectifs reproducteurs (nombres de couples) de la population établie. Pour les deux espèces de poissons, cela est plus complexe et pour détecter leur présence, il est nécessaire d'avoir recours à différentes méthodes : pêche, sennes, test PCR (détection de l'ADN d'une espèce dans l'eau).

À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE, IL EXISTE DIFFÉRENTES MÉTHODES DE GESTION DE CES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :

<i>Pseudorasbora parva</i>	Les gobies	Bernache du Canada et Ouette d'Égypte
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte biologique avec notamment une espèce de Brochet • Pêches, pièges (peu efficaces) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche électrique (moyen le plus efficace) • Pêche à la ligne • Placer du bois mort : les gobies fréquentant majoritairement les fonds rocheux, on crée une niche écologique pour les espèces indigènes 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte mécanique : chasse autorisée • Effarouchement visuel • Stérilisation des œufs

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?



MEUSE

Coordination / Communication /
Volet étangs et zones humides
chloe.gadacz@cpie-meuse.fr

**CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR
L'ENVIRONNEMENT DE MEUSE**

14 rue Chaude, 55160 Bonzée
03.29.87.36.65



Volet forêts publiques
nicolas.fabbian@onf.fr
**OFFICE NATIONAL DES
FORÊTS**

60 boulevard Raymond-Poincaré
55001 Bar-le-Duc cedex
03.29.45.28.22



Volet milieux agricoles et forêts privées
nicolas.henry@meuse.chambagri.fr
**CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA
MEUSE**

les Rosies, Savonnières-devant-Bar
55005 Bar-le-Duc
03.29.83.30.30



La maîtrise d'ouvrage des sites
est assurée par la DDT pour le
compte du Préfet de la Meuse

Parc Bradfer
14 rue Antoine Durenne
55012 BAR-LE-DUC Cedex
Tél : 03.29.79.93.71
Mél : ddt@meuse.gouv.fr

NATURA 2000

INFOSITE N°3

MAI 2022

FORÊTS DES ARGONNELLES

FORÊT DOMANIALE DE BEAULIEU

FORÊTS ET ÉTANGS D'ARGONNE ET VALLÉE DE L'ORNAIN

AVANT-PROPOS (DDT DE LA MEUSE)

De 2018 à 2021, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Meuse (CPIE) a réalisé une animation de qualité en partenariat avec l'ONF et la Chambre d'Agriculture sur les sites Natura 2000 communément appelés « Argonne » :

- ZSC FR4100183 « Forêts des Argonnelles »
- ZSC FR4100185 « Forêt domaniale de Beaulieu »
- ZPS FR4112009 « Forêts et étangs d'Argonne, vallée de l'Ornain »

Afin de pérenniser l'animation des sites Natura 2000 « Argonne », la Préfète de la Meuse et par délégation le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse (DDT), en tant que maître d'ouvrage, a lancé un nouveau marché de 3 ans de 2022 à 2024 portant sur ces sites. Le CPIE, la Chambre d'agriculture et l'ONF ont été retenus pour mettre à profit leurs connaissances des milieux naturels pour la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB).

Au vu de l'enjeu ornithologique du site « Forêts et étangs d'Argonne, Vallée de l'Ornain », pour ce nouveau marché la DDT a souhaité financer un inventaire afin d'obtenir des données récentes quantitatives et qualitatives de la population avifaunistique des prairies à l'origine de la désignation de la ZPS. Les résultats permettront d'orienter les actions du DOCOB en matière agricole. Le périmètre d'étude correspond aux prairies du site qui représentent environ 2 700 ha.

NATURA 2000 : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Natura 2000 est un réseau européen constitué de sites naturels, terrestres et marins, visant à préserver durablement des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à forts enjeux de conservation en Europe. Ce réseau s'appuie sur deux directives européennes : la Directive « Oiseaux » et la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Ce sont dans ces directives que sont listées les espèces et les habitats d'intérêt communautaire permettant la désignation d'un site au titre de Natura 2000. La constitution de ce réseau a deux objectifs principaux : préserver la biodiversité et concilier les enjeux de protection du patrimoine naturel avec les enjeux socio-économiques et culturels de nos territoires.

